## 9146/13

#### ASSEMBLÉE NATIONALE

#### SÉNAT

QUATORZIEME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 10 mai 2013 Enregistré à la Présidence du Sénat le 10 mai 2013

# TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil** portant nomination d'un membre slovaque du Comité économique et social européen



#### **CONSEIL DE** L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 2 mai 2013 (03.05) (OR. en)

9146/13

**CES 16** 

## ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre slovaque du Comité Objet:

économique et social européen

9146/13 llo/rs 0 DRI

FR

#### **DÉCISION DU CONSEIL**

du

### portant nomination d'un membre slovaque du Comité économique et social européen

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 302,

vu la proposition présentée par le gouvernement slovaque,

vu l'avis de la Commission européenne,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 13 septembre 2010, le Conseil a adopté la décision 2010/570/UE, Euratom, portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2010 au 20 septembre 2015<sup>1</sup>.
- (2) Un siège de membre du Comité économique et social européen est devenu vacant à la fin du mandat de M. Ján GAŠPERAN,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

\_

9146/13 llo/

DRI **FR** 

JO L 251 du 25.9.2010, p. 8.

#### Article premier

M. Emil MACHYNA, *predseda Odborového zväzu KOVO*, est nommé membre du Comité économique et social européen pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2015.

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à

Par le Conseil Le président

9146/13 llo/ 2

DRI **FR**